

**DECISION N° 92 - 2024**

**Portant validation du devis de la Société NETTO DECOR pour l'enlèvement des fientes et encombrants des combles du déambulateur de la Basilique de la Couture**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le devis n°**24020051 du 6 février 2024** de la société **NETTO DECOR** pour l'enlèvement des fientes et encombrants des combles du déambulateur de la Basilique de la Couture ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;  
Considérant que la proposition de la société NETTO DECOR est économiquement la plus avantageuse ;  
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

De valider la proposition de la société **NETTO DECOR**, pour l'enlèvement des fientes et encombrants des combles du déambulateur de la Basilique de la Couture, d'un montant de **7 200,30 € HT**.

Marie-Lyne VAGNER